



SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 DÉCEMBRE 2017

Membres en exercices : 30 titulaires
30 suppléants

Membres présents : 13 titulaires
9 suppléants

Délibération n°310 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2017

Le procès verbal du 9 octobre 2017 a été adressé à tous les membres du comité syndical le 17 octobre 2017. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

*Le comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 9 octobre 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 21 DEC. 2017
La publication le 21 DEC. 2017
Strasbourg, le 21 DEC. 2017

Le Président
Robert HERRMANN

